

● (1740)

M. Gauthier: J'aimerais répondre à cela, madame la Présidente. Je pense que le genre de grief exprimé en particulier par les Canadiens de l'Ouest est motivé. Je crois pour ma part que l'on a commis certaines erreurs en essayant d'équilibrer le recrutement au fil des années, et cela va dans les deux sens.

Dans son intervention devant le comité, le commissaire Simonds a reconnu que la GRC était effectivement un corps de police national qui se devait de recruter à l'échelle nationale, mais qui devait également répondre aux exigences du service qu'il assure aux provinces et accepter le fait qu'une forte proportion de ses membres sont mobiles. Beaucoup de membres de la GRC sont appelés à passer deux ou trois ans à un endroit pour ensuite aller ailleurs soit à cause des besoins du service, soit pour des questions d'expérience, soit parfois à cause de promotions. Je le reconnais. Je crois qu'il y a eu au fil des ans un certain déséquilibre, mais ces dernières années, le recrutement des francophones et des anglophones a correspondu assez bien à la composition de la population et, bien sûr, à la charge de travail du corps de police.

J'apprends qu'en 1983-1984, 65 p. 100 des 84 recrues étaient francophones. On n'a recruté que 84 membres cette année-là parce qu'on réduisait l'effectif de la force. L'année dernière, il y a eu 542 recrues dont 26 p. 100 étaient francophones. La proportion est rétablie.

Je comprends les doléances des provinces de l'Ouest. Elles voudraient être bien représentées et je l'accepte. Cependant, comme je l'ai dit au début de mes remarques, il reste encore beaucoup à faire pour assurer la représentation des régions et pour permettre aux anglophones du Québec et aux francophones de l'extérieur du Québec de participer pleinement à ce service public national. Nous comprenons la difficulté. Le problème est réel et nous essaierons de rétablir une certaine équité.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je veux parler de la motion du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) s'opposant aux dépenses de fonctionnement de 662 941 \$ proposées dans le budget des dépenses principal de la GRC pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988. Étant donné l'intérêt que le député manifeste depuis longtemps pour la question des langues officielles et surtout pour les questions relatives au programme des langues officielles de la GRC, je voudrais profiter de l'occasion pour donner au député et à d'autres députés une idée de la situation actuelle des langues officielles à la Gendarmerie royale et de l'orientation que la force prendra à l'avenir.

Pour évaluer de façon équilibrée la Gendarmerie royale au point de vue des langues officielles, il faut reconnaître les réalisations ainsi que les domaines où les efforts doivent se poursuivre. Sur le plan des réalisations, la gendarmerie a brillamment réussi à mettre en place des formules novatrices de fourniture

Les subsides

de services bilingues au public dans les vastes régions unilingues desservies par la GRC, grâce à l'idée des effectifs bilingues de service.

La formule des effectifs bilingues de service (EBS) permet à chacune des 276 zones desservies par le corps, dans lesquelles la demande est sensible, de mettre à la disposition du public un agent pouvant assurer un service bilingue. Environ 90 p. 100 des services EBS sont dotés de titulaires parfaitement bilingues. Les efforts d'amélioration du service se poursuivent de façon à ce que le public soit informé de la possibilité de disposer d'un service dans les deux langues dans ces régions essentiellement unilingues du Canada.

Dans les régions bilingues comme le nord de l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et les régions métropolitaines du Québec, où les groupes parlant les deux langues officielles représentent une partie importante de la population, nettement plus de 80 p. 100 des membres de la GRC sont bilingues. Ces chiffres traduisent une nette détermination de la GRC à offrir au public un service dans les deux langues officielles là où il le faut.

Je sais très bien que le programme des langues officielles du gouvernement ne consiste pas simplement à assurer un service au public. Il vise aussi à améliorer le cadre linguistique au travail et à assurer une participation équitable des deux groupes linguistiques. Ces autres aspects du programme des langues officielles de la GRC se sont graduellement mais systématiquement améliorés au cours des dix dernières années. J'emploie délibérément le mot «graduellement» car la seule évolution possible dans une organisation de carrière comme la GRC est une évolution progressive, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une évolution du profil des membres de la GRC eux-mêmes.

En 1976, lors de l'instauration du programme de langues officielles, les francophones constituaient environ 9,8 p. 100 des effectifs de la GRC. Depuis, grâce à un programme de recrutement énergique qui accordait une grande importance au bilinguisme, le nombre de francophones a augmenté, en moyenne, de 0,5 p. 100 par an. Ces résultats sont directement attribuables aux efforts de recrutement de la GRC et témoignent du sérieux de ses engagements à cet égard.

J'ajouterais qu'en plus du recrutement, l'enseignement de la langue seconde a contribué à accroître le personnel bilingue et francophone de la GRC. Le programme d'apprentissage de la langue seconde pour les nouvelles recrues a été instauré en 1977 et depuis lors, 400 recrues unilingues, aussi bien anglophones que francophones, ont étudié la deuxième langue officielle.

Après avoir parlé des domaines dans lesquels la GRC a réalisé d'importants progrès, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en oeuvre du concept des EBS dans les régions unilingues, un programme de recrutement progressiste visant à soutenir les objectifs du bilinguisme ainsi qu'un programme d'enseignement de la langue seconde, limité, mais efficace, pour les élèves officiers, j'aborderai trois secteurs dans lesquels il reste du travail à faire.